

Festivals locaux

Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine
Ministère du Patrimoine canadien

Le volet des Festivals locaux finance des événements récurrents jusqu'à un maximum de 200 000 \$

Le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine du gouvernement du Canada vise à appuyer des activités et des projets qui célèbrent le patrimoine historique local ainsi que les artistes et artisans, interprètes du patrimoine et passeurs culturels locaux. L'objectif est de favoriser la participation des citoyens dans leur communauté. Les activités incluses au projet doivent tenir compte des besoins particuliers des Canadiens, dont ceux de différentes religions, cultures, capacités, orientation sexuelle et identité de genre.

L'AIDE FINANCIÈRE EST DISPONIBLE POUR LES PROJETS QUI :

- **Mettent** principalement en vedette les arts locaux et/ou le patrimoine local;
- **encouragent** localement la participation des membres de la communauté; et
- **favorisent** les activités vouées aux arts et au patrimoine dans la communauté et créées à l'intention du grand public.

POUR ÊTRE ADMISSIBLE VOUS DEVEZ :

- être un groupe local sans but lucratif, constitué ou non constitué en personne morale; **ou**
- être un conseil de bande local, un conseil tribal local ou tout autre gouvernement autochtone (Premières Nations, Inuit ou Métis) ou une instance équivalente; **et**
- avoir l'appui de l'administration municipale ou d'une instance équivalente, que ce soit en espèces ou en biens et services; **et**
- avoir mené à bien au moins une édition du festival au cours des deux dernières années précédant votre demande.

LES DATES LIMITES POUR LES DEMANDES SONT :

- **31 janvier** pour les festivals qui se déroulent entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre.
- **30 avril** pour les festivals qui se déroulent entre le 1^{er} janvier et le 30 juin.
- **30 septembre** pour les festivals qui se déroulent entre le 1^{er} juillet et le 31 août.

AVEZ-VOUS UN PROJET COMMUNAUTAIRE EN TÊTE? SOUHAITEZ-VOUS PRÉSENTER UNE DEMANDE?
COMMUNIQUEZ AVEC NOUS!

COURRIEL

PCH.bcah-dcap.PCH@canada.ca

SITE WEB

<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/developpement-communautaires/festivals.html>

Téléphone

819-997-0055 ou 1-866-811-0055 (sans frais)

ATS

1-888-997-3123 (sans frais)

Des agents sont disponibles pour répondre à vos questions, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h (HE).